

Charte du foyer étudiant de l'Annonciation 2021-2022



Ce foyer n'est pas une collocation ordinaire mais une entité de la paroisse Saint-Gabriel de Vaise. Choisir de vivre au foyer suppose d'entrer dans la dynamique et les propositions de la paroisse grâce aux points suivants.

1. Une vie communautaire et fraternelle :

Un soir par semaine (hors vacances scolaires) est réservé par les étudiants du foyer

- Le jeudi 20h-22h quand il s'agit d'une soirée du groupe 18-30 « Viens et Vois »
- Le mercredi 20h-21h quand il s'agit d'une soirée « prière et louange »

Lorsqu'il y a les deux propositions la même semaine, on choisira la soirée du groupe « V&V »

Se référer au livret paroissial ou au site paroissial pour les dates.

Les semaines où n'y a aucune de ces deux soirées :

- Une soirée communautaire en foyer (jour à déterminer) : repas en commun avec Anne qui accompagne le foyer, temps d'échange sur un thème ou sur la vie pratique du foyer (l'occasion d'aborder l'organisation commune : courses, repas, ménage, attentions quotidiennes...)

2. Une vie de prière et d'intériorité :

Une prière en commun dans la semaine. A un moment choisi parce qu'il convient à tous les membres du foyer. La préparation de ce temps de prière (10 à 15 minutes) est tournante (éventuellement aidé par Anne). Planning à établir.

3. Un service d'Eglise :

Choisir un service, un engagement dans la paroisse dans le mois qui suit l'arrivée au foyer. Selon ses talents, ses goûts ou ses disponibilités, voici des exemples de services : Animation des chants à la messe, catéchèse, éveil à la foi, aumônerie, liturgie adaptée pour les enfants, soutien scolaire avec le Secours catholique, bénévolat à l'épicerie solidaire, engagement dans le groupe des Scouts et Guide de France de la paroisse, etc...

Pouvoir prendre un temps de relecture de ce service avec un responsable de ce groupe.

4. Des temps forts sur la paroisse ou sur le diocèse :

Participer avec la paroisse :

- Aux journées paroissiales une fois par mois (voir les dates sur le livret ou le site)
- Au WE de rentrée du foyer (20-21 novembre 2021)
- A la retraite paroissiale (12-13 mars 2022)

Participer avec le diocèse :

- Au festival « Open Church » (3 octobre 2021)
- Au pélé des étudiants au Puy en Velay (2-3 avril 2022)

5. Des règles de vie pour le respect de tous :

- Participer à la **propreté**, au **rangement** dans le foyer. Un planning à envisager pour les parties communes.
- Être attentif au **silence**, dans la fraternité, entre 22h00 et 7h00. La cuisine doit être quittée au plus tard à 22h.
- **Pas de tabac** à l'intérieur des fraternités (ni dans les chambres, ni dans les pièces communes)
- **Pas de consommation d'alcool** dans le foyer, sauf exception pour un événement à demander à Anne.
- **Aucune personne extérieure ne peut loger au foyer**, sauf exception avec accord préalable de Anne.
- L'utilisation du Wifi est soumise à la **loi Hadopi**. Tout téléchargement illégal pourra entraîner la coupure de la connexion au foyer et une sévère amende (le foyer déjà eu un 1^{er} avertissement en 2020 !)
- **Le non-respect de ces règles peut conduire à une exclusion du foyer**

Je soussigné :
M'engage à vivre tous les points de cette charte.

Signature :

Signature de l'accompagnatrice du foyer :

